

LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT
JEUDI 24 FEVRIER 2022

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS
 Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du Bureau permanent
 Iris Van Laethem, chef du Service social
 Audrey Monsieur, directeur général
- Absents :
 Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

Le président ouvre la séance à 11h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2022

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social – Etat d'avancement de la demande de projet d'accueil large intégré de la Zone de soins de première ligne de la région de Grimbergen – Groupe cible des proches

Le Bureau permanent prend connaissance de l'approbation de la demande de projet 'Accueil large intégré' du service Welzijn en Samenleving du département Welzijn, Volksgezondheid en Gezin des autorités flamandes pour le groupe cible des proches.

C. SERVICE FINANCIER

3. Service financier – Transfert des crédits d'investissement de 2021 à 2022

Le Bureau permanent décide de transférer les crédits d'investissement et de financement proposés de 2021 à 2022.

D. PATRIMOINE

4. Patrimoine – Projet d'installation de caméras – Autorisation en vue de l'utilisation du toit de la Résidence

Le Bureau permanent autorise Proximus à installer sur le toit de la Résidence les dispositifs d'émission et de réception requis dans le cadre du projet d'installation de caméras tel qu'il a été attribué par le Collège des Bourgmestre et Echevins en date du 20/05/2021.

5. Patrimoine – Marché d’architecture pour le parc de la Résidence

Le Bureau permanent approuve la procédure de passation et l’estimation du ‘Marché d’architecture pour le parc de la Résidence’.

6. Patrimoine – Etude concernant la rénovation de l’installation de chauffage central de la Résidence + établissement d’un contrat de maintenance

Le Bureau permanent approuve la procédure de passation et l’estimation du marché ‘Etude concernant la rénovation de l’installation de chauffage central de la Résidence + établissement d’un contrat de maintenance’.

7. Patrimoine – Campus de l’action sociale – Décomptes

Le Bureau permanent marque son accord sur les décomptes présentés dans le cadre de la construction du Campus de l’action sociale.

8. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d’exceptions
9. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d’attente et attribution de logements
10. Service social – Autre aide
11. Service social – Droit à l’intégration sociale
12. Service social – Equivalent de revenu d’intégration
13. Service social – Initiative locale d’accueil
14. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
15. Service social – Emploi article 60§7
16. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
17. Service social – Agence immobilière sociale
18. Service social – Bureau ‘Rap op Stap’

Au nom du CPAS,

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 03/03/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.